

SÉNAT

Le mardi 12 novembre 1867

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à 3 heures.

Affaires courantes.

L'honorable M. Le Tellier de Saint-Just demande au gouvernement si on prendra des mesures au cours de la session pour publier les débats du Sénat.

L'honorable M. Campbell dit que le Sénat doit en décider lui-même.

Il s'est ensuivi une discussion générale sur la question lorsqu'on s'est rendu compte que l'ensemble de l'assemblée acceptait cette idée. Plusieurs orateurs parlent de la coutume du Nouveau-Brunswick et au cours du débat, de

violentes prises de becs ont lieu entre l'honorable M. Mitchell et l'honorable M. Hazen. Les deux messieurs se contredisent carrément sur l'emploi de sténographes. L'honorable M. Mitchell affirme que c'est essentiel et important, l'honorable M. Hazen le nie.

L'honorable M. Wilmot propose d'instituer un comité qui étudiera la question et le Sénat y donne son assentiment.

L'honorable M. McClelan présente une demande de renseignements pour le jeudi suivant: «Est-il vrai que les deux représentants du Nouveau-Brunswick nommés au Sénat ont refusé leur siège? Si oui, ces postes ont-ils été comblés, et par qui?»

L'honorable M. Wilmot annonce que jeudi il proposera qu'on institue un comité qui fera enquête sur le prix du compte rendu et de la publication des débats de l'honorable Sénat.
